

*Long + 1 copie compl 234/9*

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Avril 1959

Département de la Charente-Mme

OBJET :

**Eglise Notre Dame :  
Electrification des  
cloches**

*59047*

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEYER, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 6 Avril 1959.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSIEU, LANOUE, LANUSSE, BISCAYE, BERLAND, ETCHEBER, FLAHAUT, FONTANILLE, GUILLAUD, LAMOUCHE, MASSE, MONGRAND, MOUCHOT, POUGET, REIX, MENANT BOUCHET, BETOUS, BUJARD, CHAMBOULAN, GACHET, GALLAND, NARTEAU, Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de prendre à la charge de la ville, comme cela a été fait pour l'Eglise St Pierre deux tiers des frais nécessités pour l'électrification des cloches de l'Eglise Notre Dame

Le Conseil Municipal

Vu les devis présentés  
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de prendre à la charge de la ville deux tiers de la dépense occasionnée pour l'électrification des cloches de l'Eglise Notre Dame

soit fournitures :  $\frac{488.000 \times 2}{3} = 325.333 \text{ frs}$

Electrification :  $\frac{332.448 \times 2}{3} = 221.632 \text{ frs}$

- que la dépense totale à charge de la ville : 546.965 frs sera inscrite au budget primitif 1959 sous le titre " participation de la ville dans l'électrification des cloches de l'Eglise Notre Dame "

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER LE  
20 AVRIL 1959  
Le Sous-Préfet  
signé: VOCHEL

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 22 Avril 1959  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

*Matras*

M. MATRAS



POUR EXTRAITS CONFORMES  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Matras*